

✓ Validité du permis de conduire délivré dans un pays de l'UE dans toute l'Union

Le saviez-vous ? Vous pouvez circuler en toute sérénité en Europe avec un permis de conduire français !

Le permis de conduire délivré par un État membre est valable dans toute l'Union, jusqu'à expiration de sa validité. En tant que touriste ou résident dans un autre pays européen, vous pouvez donc conduire en Europe avec un permis français, ou émanant de n'importe lequel des États membres. De la même manière, votre police d'assurance automobile, contractée dans le pays d'origine, vous couvre dans toute l'UE.

Depuis 2013, tous les permis délivrés dans l'Union ont un format standard : un document plastifié de format carte de crédit avec une photo du titulaire, dont les éléments de sécurité ont été renforcés.

Pour en savoir plus : <https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/circuler-en-europe-permis-de-conduire/>